

Enseignement : la vraie solidarité

Philippe Van Parijs

Oui, nous pouvons sortir de l'impasse, et même en sortir renforcés. Mais nous ne le ferons que par la solidarité. Attention: la vraie solidarité, pas celle que l'on réclame aux autres mais celle dont on assume le coût.

Qu'exige cette solidarité? Certainement pas qu'on laisse filer le budget de la Communauté française. Au cours des années 70 et 80, l'inconscience et/ou la lâcheté des experts, gouvernants, électeurs et médias se sont coalisées pour accumuler une dette publique d'un million par Belge. Le poids de cette dette nous prive aujourd'hui d'une marge de manoeuvre qui nous serait bien précieuse. Le poids supplémentaire qu'imposerait à chaque Belge francophone une dérive du budget communautaire serait tout le contraire de ce qu'exige la solidarité, en particulier à l'égard des plus jeunes parmi nous. Expression de qualités personnelles ou conséquence fatale de l'agencement de nos institutions, la fermeté avec laquelle l'exécutif de la Communauté a refusé de s'engager dans cette voie doit être, pour celles et ceux qui veulent croire à la solidarité, une source d'espoir et un motif de fierté.

La solidarité exigerait-elle plutôt que l'on tente de desserrer la contrainte budgétaire en se tournant vers le gouvernement fédéral? Certainement pas dans l'immédiat. L'enseignement francophone est aujourd'hui financé par la fiscalité fédérale selon une clé de répartition qui lui est doublement favorable. D'abord, parce que la dotation par élève francophone est un peu plus élevée que la dotation par élève flamand. Ensuite et surtout parce que le PIB et donc les prélèvements fiscaux par tête sont sensiblement plus élevés en Flandre. Le premier biais est un résidu historique qui se réduit d'année en année et est, à juste titre, destiné à disparaître en 1998. Le second est l'expression directe d'une solidarité fédérale qu'il importe au plus haut point de préserver, dans le domaine de l'enseignement comme dans celui de la sécurité sociale. La viabilité de cette solidarité exclut que les régions et communautés se tournent vers le niveau fédéral chaque fois que leurs choix s'avèrent impliquer un surcoût qu'elles ne peuvent assumer avec les moyens qui leur sont alloués en vertu de règles communes. Elle exclut en particulier que l'une d'entre elles recoure à une politique systématique et unilatérale de prépensionnement obligatoire à la charge de la sécurité sociale fédérale.

Que penser alors d'un impôt communautaire ou régional? Dans une économie où les inégalités de revenus primaires explosent, songer à renforcer la fiscalité n'est pas le symptôme d'une rage malsaine mais l'expression d'un souci élémentaire de justice. Mais en raison de la mobilité croissante de la base taxable, une décentralisation accrue des compétences fiscales a toutes chances de s'avérer, à terme, gravement contreproductive. Pour bâtir pas à pas la fiscalité que requiert une économie mondialisée, il est essentiel d'instaurer les conditions qui permettront d'en hisser au moins une partie à un niveau qui dépasse la nation. Dans cette perspective, il faut tout faire pour maintenir l'essentiel de notre fiscalité au niveau fédéral. Et la marge de manoeuvre fiscale dont nous disposons à ce niveau doit servir prioritairement à alléger notre dette publique et à réduire structurellement le chômage, pour réduire un peu le fardeau légué aux plus jeunes, mais aussi pour pouvoir rejoindre en position de force le noyau des pays dont une véritable Europe sociale et fiscale soit à même d'émerger.

Sans endettement ni refinancement, sommes-nous condamnés à nous plier au décret, envoyant définitivement au rebut ou reléguant dans une désespérante file d'attente des milliers d'enseignants dont la formation, l'expérience, le dévouement, l'enthousiasme auraient pu continuer à rendre de précieux services? Pas du tout. Il existe une stratégie alternative, réaliste et porteuse d'avenir. Elle exige simplement que la plupart d'entre nous, collègues (au sens large) de celles et ceux qui sinon perdront leur emploi, acceptions de partager (un peu de) nos revenus, et cela de deux manières.

Régulièrement évoquée par des enseignants, graduellement prise au sérieux par quelques responsables syndicaux et politiques, la première consiste à réduire le temps de travail. Sous certaines formes et dans certaines circonstances, pareille réduction peut constituer un gaspillage insupportable. Mais appliquée sur une base décentralisée, volontaire, réversible, et particulièrement encouragée là où une réduction de l'effectif global se justifie, elle doit permettre des économies notables sans créer de problème de gestion majeur, tout en compensant ceux qui acceptent, fût-ce temporairement, de réduire leur revenu par une réduction correspondante de leur activité professionnelle l'occasion parfois simplement de reprendre souffle, ou d'acquérir un complément de formation, ou encore de s'investir davantage dans le secteur associatif, où beaucoup d'enseignants jouent un rôle capital. Moyennant un cadre juridique adéquat, individus, écoles, communautés éducatives, réseaux doivent pouvoir prendre des initiatives fécondes et novatrices dans ce sens, le 4/5 temps ne constituant qu'une formule parmi d'autres.

Mais cela ne suffira pas. Pour induire une réduction volontaire du temps de travail de l'ordre de 3000 équivalents-temps-plein, il faudrait certainement en adoucir sensiblement les implications financières, que ce soit au niveau du salaire direct ou des droits à la pension. En outre et surtout, même s'il est clair qu'ici et là des rationalisations s'imposent, il n'est pas du tout évident qu'une diminution aussi ample de l'effectif global se justifie. Au delà des moyens dégagés par le temps partiel volontaire, il faudra donc en trouver d'autres, par une deuxième modalité de la solidarité, plus exigeante, qui passe par une réduction des salaires sans réduction correspondante du temps de travail. Cette solidarité sera bien sûr d'autant plus légère à porter que seront plus nombreuses les personnes amenées à y participer. S'il peut être légitime d'en exempter les enseignants du maternel et du fondamental, par contre il serait inacceptable de ne pas y associer (et à un taux croissant en fonction du revenu) les membres les mieux payés du personnel de la Communauté française, en particulier les professeurs de ses universités et les ministres de son Exécutif.

Même ainsi étendue bien au delà de ce que prévoyait le projet d'accord récemment rejeté, la solidarité reste certes encore très partielle. Mais s'il fallait attendre, pour accepter un sacrifice, d'y avoir associé tous ceux qui devraient l'être, aucune solidarité ne verrait jamais le jour, et les conséquences seraient dramatiques. Dans le monde qui est aujourd'hui le nôtre, la prospérité de ce petit peuple qu'est notre communauté belge francophone est très fragile. Elle peut se dilapider avec une rapidité et une irréversibilité stupéfiantes. Bien comprise et mise en oeuvre avec résolution, la solidarité n'est pas une menace pour cette prospérité, mais un moyen essentiel de la préserver. Préparer nos enfants, nos élèves, nos étudiants à vivre et agir dans ce monde difficile, menaçant qui sera le leur, les rendre capables à la fois d'y fonctionner efficacement et de lutter pour réduire les injustices qu'il engendre, c'est entre autres leur montrer par l'exemple qu'il est des causes qui valent qu'on leur sacrifie un fragment de son confort matériel. Refuser un attentisme ou une fragilisation de la solidarité fédérale qui ne peuvent qu'hypothéquer gravement leur avenir, accepter au contraire de partager un peu de nos propres revenus pour préserver et améliorer l'enseignement de notre Communauté à la

qualité duquel nous nous disons si attachés, ce n'est pas là une attitude qui diminue ceux qui l'adoptent mais qui les grandit. C'est la seule alternative réaliste au décret qui ne contribue pas encore à endommager l'avenir de nos enfants. C'est l'expression de la vraie solidarité, celle qui coûte et qui paiera.